

SOCIETE DES AMIS DU VIEUX REVEST ET DU VAL D'ARDENE



**ADHÉREZ
POUR
RECEVOIR
LE BULLETIN!**

"Un peu plus loin, au nord, le REVEST, bien abrité des vents par les montagnes bien pourvu d'eau fournie par les belles fontaines de la Foux et l'abîme du Ragas, bien ombragé par une végétation puissante ..."

V. Vattier d'Ambroyse

" le littoral de la France, côtes provençales "
(Champion-Slatkine, Paris 1984)

" Dites lui aussi que je suis retournée au REVEST et que j'y ai trouvé des amours de fleurs... J'ai été hier au Ragas de la vallée de Dardenne, j'ai grimpé partout et je suis rentrée à 8h. C'est bien beau cet endroit-là."

Georges SAND

Correspondance (juillet 1860 - mars 1862)
Tome XVI Garnier Paris 1981.

Lorsque c'est un cri du cœur, ça peut se dire très simplement, même par les plus grands auteurs !

Alors, vous tous qui avez envie de pousser ce cri, rejoignez nous: Habitants du village, de la vallée, de fontanieu, de la salvatte, des camps, de la ripelle, des laurons, de tourris, des arrosants, de la grenette ..., descendants des "Comoni" ou de lorrains, normands, italiens, espagnols et de tous les "estrangés" qui sont venus au REVEST y vivre et y travailler, Revestois expatriés (pas de cœur) et passants qui avez des sensations ou des idées,

REJOIGNEZ NOUS

Ensemble:

- nous apprendrons l'histoire de ce pays grâce au BULLETIN
- nous partagerons l'histoire de ce pays grâce aux EXPOSITIONS
- nous gérerons l'histoire de ce pays grâce au MUSEE
- ... et vice-versa !

Vous lisez aujourd'hui le premier bulletin de liaison de la société des "Amis du vieux REVEST et Val d'Ardène", il faut vous expliquer pourquoi cette société a vu le jour et ce qu'elle compte faire.

Au départ, il ya des passionnés du REVEST et de la vallée, qui s'intéressent au passé mais aussi au présent et au devenir de cette commune: pour eux, le REVEST a une carte à jouer en faisant connaître son histoire, à la fois parce que cette connaissance induit celle de très nombreuses richesses que l'on peut voir tout les jours (le soleil, l'eau, la pierre, la nature, les monuments ...) mais aussi parce que, dans le cadre des loisirs ou du "temps libre", qui est un vrai secteur de l'économie, la mise en valeur du passé peut être source d'autres richesses (tourisme, éducation ...).

Ces passionnés ont donc décidé de se grouper et de rassembler tous ceux qui comprennent cette démarche. Pour cela, l'association était le point de passage obligé, car elle permet de donner une vie pleine et démocratique à cette passion commune et surtout de dépasser un clivage naturel entre les habitants anciens et récents de cette commune.

En effet, notre association est ouverte à tous ceux qui le désirent, dès lors qu'ils en partagent les objectifs: nous pensons que ce qui nous rassemble ne tient pas forcément à l'ancienneté de la famille dans le village, mais plutôt au désir commun que ce qui a fait le REVEST, son paysage, sa population, ses drames et ses joies, tout cela est bon pour être partagé et pour construire une nouvelle relation à l'avenir.

Dans cette optique trois modes d'action ont été retenus dans l'immédiat:

- un bulletin de liaison pour faire connaître aux adhérents l'activité de la société et surtout pour populariser les meilleures pages de l'histoire de notre commune; ce bulletin se veut très ouvert, il fera

appel aux connaissances et recherches de tous et suggèrera d'ailleurs des études à mener.

- l'organisation de conférences ou expositions sur des thèmes centrés sur l'histoire de la commune; d'ores et déjà, une exposition est prévue les 21 et 22 juin 1986, une autre en 1987 sur le REVEST au début du siècle et une autre en 1989 pour fêter le bicentenaire de 1789.

La société des "Amis du vieux REVEST et du Val d'Ardène" a sérieusement entamé la réflexion sur la création d'un musée au REVEST en liaison avec la municipalité; cette "idée" doit être parfaitement présentée et discutée avec tous les partenaires intéressés.

Toutefois, une chose est claire, c'est qu'un musée ne peut démarrer qu'avec une collection minimum qui sera apportée par les Revestois !

C'est pourquoi, il est demandé à chacun d'entre vous de réfléchir et de faire réfléchir ses parents et voisins sur les objets ou documents qui leur semblent mériter une conservation pour l'avenir, qu'ils sont prêts, sous certaines garanties, à léguer au futur musée.

ENTENDONS-NOUS BIEN: il s'agit pour l'instant de recenser ce que pourrait être la collection du musée et surtout de SAUVER DES OBJETS OU DOCUMENTS QUI RISQUENT DE DISPARAITRE POUR TOUJOURS.

Notre deuxième bulletin détaillera la démarche qui aura été décidée entre la société et la municipalité pour la récupération, la conservation et la responsabilité des objets et documents confiés.

En attendant, à vos méninges, et bonne lecture pour ce numéro I qui, vous allez vous en rendre compte, est très prometteur !

CHARLES AUDE

Nos ancêtres, les Revestois...

Notre bulletin devra faire une grande place à nos pères, car il y a bien longtemps que l'homme est un animal attachant ! Nous proposerons donc de l'étudier sous toutes les coutures, de voir comment se nommaient et se prénommaient les Revestois, quel était leur nombre, avec qui ils se mariaient, où ils se faisaient ensevelir etc... Bien entendu, cette enquête pourra se poursuivre fort près de nous, à cette condition près que les renseignements individuels ne peuvent être livrés au public avant 100 ans ! Mais il y a de quoi faire !

Pour commencer, il ya les "élus", ceux qui ont eu une influence probable sur la vie de la communauté, les maires, les curés et autres vicaires. Nous allons faire leur connaissance au cours des bulletins successifs, en retenant au moins leurs noms dans un premier temps.

CONSULS ET MAIRES DU REVEST 1698-1718

C'est une période dramatique de l'histoire par où nous commençons ! Le Roi Louis XIV a besoin d'argent pour faire vivre sa Cour et surtout pour faire la guerre, car la paix ne durera pas longtemps: pour installer son petit-fils sur le trône d'Espagne à la mort du Roi Charles II, il doit affronter les autres grandes puissances et notamment l'Angleterre et l'Autriche. L'argent, on le trouve notamment en vendant des charges publiques. Ainsi, au Revest, où le Conseil des habitants est dirigé par deux consuls, on crée une charge de maire... qui mécontente la population. Celle-ci rachète donc la charge, ce qui rapporte de l'argent à l'état.

Voilà un sujet de discorde qui vient mal à propos, car le Revest vit des heures cruelles: 1707, le siège de Toulon par le Prince Eugène... dévaste le Revest qui a tout juste le temps de faire ses comptes avant le terrible hiver de 1709 qui brûle tous les oliviers !

" Jamais deux sans trois" dit le dicton... en 1718, alors que Paris vit au rythme endiablé de la Régence (Louis XIV est mort en 1715), le Revest n'imagine pas le fléau qui va s'abattre deux ans plus tard: la peste, débarquée à Marseille du bateau " Le Grand Saint-Antoine" !

(à suivre)

LES FINANCES DU REVEST

Séance du Conseil Municipal du Revest du 8 mai 1853

Adoption du budget pour 1854

Titre Ier - Recettes

§1^{er} - Recettes ordinaires:

- cinq centimes additionnels ordinaires	229,10
- attributions sur patentes de l'année précédente	66,84
- attributions sur amendes	30,00
- droits d'octroi (produit brut) attendu le manque de récolte	850,00
- maisons communales (prix de fermes)	95,00
- biens ruraux communaux (prix de fermes d'après les baux)	610,00
- produit de l'expédition des actes de l'état civil et autres	6,00
- produit des permis de chasse	20,00
- intérêts des fonds placés à la caisse de service	10,00
- imposition extraordinaire de cinq centimes pour les chemins classés (délibération du premier mai courant)	312,80
- instruction primaire - rétribution scolaire	190,00
- fonds spéciaux	187,68
- subvention département/Etat	222,32
- trois centimes de frais de perception des centimes	30,00

Total des recettes ordinaires 2 860,38

§2^{ème} - Recettes extraordinaires:

- coupe extraordinaire de bois de pin (le produit de cette coupe qui aura probablement lieu en 1854 sera spécialement affecté à l'établissement d'un presbytère)	I 200,00
--	----------

Total des recettes extraordinaires I 200,00

Récapitulation

- recettes ordinaires	2 860,38
- recettes extraordinaires	I 200,00

	4 060,38

Titre 2ème - Dépenses

§I er - Dépenses ordinaires:

- traitement du secrétaire de la mairie	400,00
- frais du bureau de la mairie	60,00
- abonnement au bulletin des lois	6,00
- frais de registre de l'état civil	40,00
- impressions	30,00
- timbres de comptes et registres de comptabilité	10,00
- remises du receveur municipal	120,00
- timbres des mandats de paiement du maire	6,00
- traitement du tambour afficheur	100,00
- salaire du garde champêtre	200,00
- frais de perception de l'octroi	136,10
- réparation locative à la maison commune	20,00
- trois centimes pour frais de perception des centimes	30,00
- achat d'un abat-jour à la cuisine de l'école	18,25
- contribution de biens communaux	60,00
- loyer et entretien de la maison commune	10,00
- entretien de l'horloge communale	10,00
- entretien des aqueducs, fontaines, puits et mares	40,00
- entretien des pavés	10,00
- dépenses de l'éclairage	
- entretien des chemins vicinaux ordinaires	312,80
- au monteur de l'horloge communale	50,00
- prix de fermage	20,00
- contribution à la maison des enfants trouvés	37,00
- traitement de l'instituteur primaire	600,00
- logement du ministre du culte	120,00
- supplément du traitement du desservant	150,00
- fêtes publiques	12,00
- dépenses imprévues	60,00

Total des dépenses ordinaires 2 768,15

§ 2 ème - Dépenses extraordinaires:

néant

Résultat en excédent

4 060,38

- 2 768,15

I 292,23

L'étude d'un budget communal nous permet de connaître les grandes catégories de recettes et de dépenses et le rapport entre elles, mais surtout de déterminer comment est employé l'argent public dans une période donnée.

La commune étant le niveau administratif le plus proche du citoyen, ses dépenses reflètent pour une bonne partie des préoccupations liées à la vie quotidienne de la population.

A ce titre l'étude du budget de 1854 nous permet de nous rendre compte dans quels secteurs la commune intervient et de tenter des comparaisons avec les périodes postérieures.

Le budget présenté ici affiche un excédent de 1292,23 F qui correspond à peu près au montant du produit attendu pour la coupe de bois de pin. On peut donc travailler sur un budget en équilibre, sur lequel il faut ôter en recettes le montant de l'imposition extraordinaire pour les chemins et en dépenses le montant équivalent destiné à l'entretien de ces chemins - encore convient-il de remarquer que ce genre de produits "extraordinaires" se retrouvent quasiment chaque année !

Les grandes catégories de recettes et de dépenses en pourcentage (le chiffre de 1983 est une moyenne des communes de moins de 10.000 habitants)

	1854	1983
<u>Recettes</u>		
produits d'exploitation et du domaine	27,7 %	11,5 %
impôts directs	11,6 %	44,9 %
impôts indirects	34,54 %	2,5 %
produits financiers	0,4 %	1,6 %
autres produits	25,76 %	0,2 %
<u>Dépenses</u>		
fournitures et services	8,4 %	22,4 %
frais de personnels	68,8 %	35,7 %
frais financiers	9,8 %	14,1 %
autres charges	13 %	7 %

Principaux enseignements

En recettes, les baux ruraux rapportaient beaucoup, ce qui était dû au fait que l'activité agricole était encore prépondérante, et les produit

indirects (c'est à dire l'octroi) étaient bien supérieurs aux impôts directs (les " centimes ") - bien qu'atténuée pendant la révolution, cette prédominance durera jusqu'au début du XX ème siècle (suppression progressive des octrois). L'importance des "autres produits " tient à l'absence de la catégorie " transferts " qui représente 39 % en 1983 (dotation de fonctionnement...) et qui en 1854 aurait pu inclure les recettes liées à l'instruction primaire. Ces recettes sont pratiquement égales à la dépense pour le paiement du maître d'école en 1854, comptabilisée ici en frais de personnels.

Concernant ces dépenses le lecteur aura certainement été attiré par le caractère " anecdotique " de cette liste pour notre époque - encore faudrait-il se souvenir que la plupart de ces dépenses étaient encore essentielles il y a une trentaine d'années !

Toutefois il faut remarquer qu'une fois les employés de la commune rétribués et les frais fixes payés (registres, timbres, abonnement), la municipalité devait recourir à des impôts extraordinaires pour engager des actions d'envergure comme par exemple la réfection de certains chemins.

Ces impositions extraordinaires jouaient un peu le rôle de nos emprunts actuels, sauf qu'elles n'étaient pas remboursées - que de progrès en un siècle !

Vous aurez remarqué que la collectivité payait un logement au ministre du culte (rassurez- vous il ne s'agit que du curé du village !). Cette situation durera jusqu'à la séparation des églises et de l'Etat en 1905.

Charles AUDE.

8 pages

CONSULS ET MAIRES DU REVEST

(liste d'après l'inventaire sommaire des archives communales établi
par E. POUPE 1906-1908)

- 1698 -----VIDAL Joseph et VIDAL Jean consuls
1699 -----AUGIAS Nicolas maire
1700 -----Rachat de l'office de maire, joint au 1° consul
1701 -----GRES (?) Honoré, ménager, 1° consul et maire
 VIDAL Joseph, ménager
1702 -----GUERIN Antoine
 HERMITTE Antoine
1703 -----TEISSEIRE Louis
 VIDAL Jean, travailleur
1704
1705 -----SAUVAIRE Joseph
 BEAUSSIER (?) Esprit
1706 -----TEISSEIRE Grégoire
 HERMITTE Augustin
1707 -----GAUTIER Thomas
 HERMITTE Jean
1708 -----Maire alternatif représentant Joseph de NOBLE, seigneur
du REVEST. Acquéreur du dit office: VIDAL Antoine. Les consuls
veulent intenter un procès à VIDAL Antoine car la municipalité n'a
pas été renouvelée selon la coutume. Un conseil général, réuni dans
la chapelle des pénitents par le maire, donne une amende aux consuls
sortants. Nouvelle élection avec surveillance:
 ARTIGUE Charles, maire et 1er consul
 SAUVAIRE F.
 Rachat de l'office de maire à la fin de l'année
1709 -----FOURNIER Vincent, chirurgien, maire et 1er consul
 VIDAL "l'Ange"
1710 -----GAUTIER Thomas, maire et 1er consul
 SAUVAIRE Honoré, maire et 1er consul
 HERMITTE Augustin
1711 -----GAUTIER Thomas, maire et 1er consul
 VIDAL Louis
1712 -----TEISSEIRE Grégoire, maire et 1er consul
 ARTIGUE Antoine
1713 -----SAUVAIRE Joseph, maire et 1er consul
 VIDAL Pierre
1714 -----ARTIGUE Charles, maire et 1er consul
 VIDAL Jean
1715 -----SAUVAIRE Honoré, maire et 1er consul
 ARTIGUE Jean
1716 -----SAUVAIRE Laurent, maire et 1er consul
 VIDAL Antoine
1717 -----TEISSEIRE Grégoire, maire et 1er consul
 ARTIGUE Joseph
1718 -----SAUVAIRE Joseph, maire et 1er consul
 PASCAL François

***** APPEL AUX CHERCHEURS *****

La publication d'une telle liste, et, en général, de tout document inédit et véridique sur l'histoire d'un village nécessite des recherches passionnantes mais longues. Tous ceux qui se sentiraient sincèrement attirés pour mener de telles recherches, même de façon très épisodique, seront les bienvenus. Il faudrait pouvoir aller à Draguignan car les archives départementales sont très instructives et à la mairie du REVEST. Pour orienter valablement ces recherches et donner tous les conseils, il est proposé d'organiser une réunion avec les intéressés. Faites vous connaître en laissant vos noms, adresses et numéro de téléphone dans notre boîte aux lettres, à la mairie du REVEST.

MERCI

L'histoire des 10 moulins de la vallée d'Ardene est étroitement liée à l'histoire des hommes qui vivaient ici; ils représentaient la richesse. Mus grace à l'eau abondante ils permettaient de transformer et de rendre utilisables des produits aussi divers que les olives, le blé, le marbre, etc...

Les communes, mais aussi les seigneurs attachaient beaucoup d'importance à posséder tels ou tels engins, source de rapport d'une part, capital important d'autre part.

Il n'était pas possible de construire des moulins où et comme on le voulait; la législation en vigueur, les enquêtes et les autorisations, l'engagement de ne pas polluer l'eau, comme de ne pas la détourner d'un autre engin ou moulin, étaient des conditions indispensables pour obtenir l'autorisation d'implanter ce genre d'établissement industriel avant la lettre.

Leur histoire remonte loin dans le temps, il est maintenant certain que les Romains surent, ici, édifier des moulins pour triturer les olives, moudre les blés, et utiliser et réaliser les moulins et ateliers divers pour d'autres travaux. Le béal "romain" est cité depuis des lustres, et certaines de ses parties, comme d'ailleurs de son mortier de revêtement, sont considérées comme romains par de nombreux spécialistes.

Les moulins, nombreux sur la commune du Revest, utilisaient de par la situation géographique du pays, de nombreuses tombades (chutes d'eau capables d'augmenter la force du courant) pour accélérer la marche des meules.

Ils étaient dix moulins à farine, et seulement deux à huiles, mais certains ont fonctionné pour le broyage des olives à certaines époques et furent reconvertis en moulins à farine quand le besoin s'en faisait sentir.

Le premier de ces moulins était situé à l'endroit même ou se trouvent les marches du béal, à la hauteur du très beau jardin potager de la propriété Verelli, devant les boutiques du Guynemer.

Le second est un peu plus haut, en allant vers Dardennes, juste avant le pont, devant le bar du bon coin, là même où se trouve la boulangerie.

Le troisième moulin est tout neuf, la guerre, lors de l'explosion de l'une des alvéoles de la poudrière Saint-Pierre, l'avait pulvérisé; reconstruit il abrite les locaux des anciens moulins.

Le quatrième moulin est juste un peu plus haut, toujours sur la droite, récemment restauré, repeint en rose, il a fière allure. Il servit de poste de guet pendant la Libération aux officiers chargés de régler les assauts des batteries françaises contre la poudrière.

Après être passé devant l'ancienne chapelle St. Pierre, transformée en maison de la Culture, nous prenons la traverse entre le bar et les nouvelles constructions. Juste avant de reprendre la route de Dardennes, c'est la cour du cinquième moulin, qui fut longtemps la propriété QUADROPANI. Avant la dernière guerre, on y célébrait chaque année les journées de la fête de saint Pierre es Liens. C'était la FETE.

Le sixième moulin, un peu à l'écart de la route, se cache derrière les petites maisons qui encadrent le pont de St Pierre. Pendant la dernière guerre il servit de garde-meuble à de nombreuses familles évacuées, absentes, ou dispersées par les événements.

Bien avant la dernière guerre, au 17° ou 18° siècle, il y eut sur cet emplacement une auberge réputée.

ok 3004

Pour rencontrer le septième moulin il faut traverser le hameau de Dardennes, sur la droite, après le bâtiment de l'ancienne forge de Dardennes, à quelque cent mètres du château. De belles meules coniques ornent encore sa façade principale. Ces meules, faites en pierres de lave étaient paraît-il destinées aux paroires à drap; il en existait deux ou trois dans les environs. C'est de là que viendrait le nom de "Paridon" (rien à voir avec le mot pardon). C'est dans ce bâtiment, que des restaurants célèbres ont pendant des lustres réservé à une clientèle d'officiers de Marine et à leurs "petites alliées", des repas de choix et de discrètes fêtes en tête à tête. Le célèbre DAVIN dit "le sourd" y fit ses débuts.

On est ici en plein coeur de la menuiserie, à droite et à gauche de la route, l'ancien "chemin de Jésus Christ" qui conduisait au château de Dardennes, mais aussi au Revest, l'ancien "chemin des pierres" tant il était mauvais jusqu'aux environs de 1951, est bordé de moulins.

Le moulin à huile, qui pendant la guerre abrita du matériel militaire, aujourd'hui "la paysanne"; l'ancien "Café Restaurant du Paridon" qui fut un temps une annexe du 7° moulin de Dardennes. Le huitième moulin de Dardennes, qui fut en activité jusqu'à la fin du 19° siècle et dont le dernier meunier fut Monsieur ROUQUIER; construit, aménagé sur l'emplacement du martinet à poudre qui explosa en octobre 1684, il est toujours debout et sa belle porte tranche sur toutes les autres. Il est très ancien, et son sol possède deux ou trois et peut être même quatre assises de carrelage.

Tout autour de lui on peut voir des pierres de tailles volumineuses, pieds d'encadrement de portes ou de voûtes anciennes, marquées de signes et lettres cabalistiques. Une amorce d'aqueduc se trouve derrière cette solide bâtisse et semblait conduire l'eau vers d'autres destinations.

Le 9° moulin qui fut un temps paroire à drap, et que l'explosion du martinet à poudre en 1684 rendit méconnaissable tant les dégâts, aux installations et aux appartements du meunier furent importants.

On arrive en fin d'itinéraire: le 10° moulin de Dardennes qui fut longtemps un des trois volets des moulins de la vallée avec les 8° et 9° moulins. C'est une importante bâtisse à la très belle charpente et qui conserve encore tous les conduits de bois pour faire descendre et conduire les grains depuis le sommet de la bâtisse, où ces grains montaient par des poulies jusqu'aux meules où se retiraient les farines.

Pendant la guerre il servit d'entrepôts aux archives de la DCAN. Il reste le moulin dit "du Colombier", aujourd'hui englouti dans le barrage lors de sa construction. Mais nous savons beaucoup de choses à son sujet, grâce à Maurice et Georges SAND. Les dessins de M. SAND nous donnent de nombreux renseignements sur les moulins, les notes de sa mère aussi.

Contrairement à ce que l'on pense généralement, ce n'était pas un moulin à farine, mais un moulin à huile. Sa construction fut autorisée par délibération de la commune de TOULON le 15 septembre 1792.

Cette autorisation fut accordée à Antoine HUBAC, Barthélémy ARTIGUES, Vincent et Blaise ARTIGUES, tous beaux-frères, habitant le terroir de Toulon. Le terrain où allait être construit le moulin appartenait à Louis ARTIGUES et était attenant au canal qui alimentait les moulins à farine de cette commune, distante d'un quart de lieue des moulins de Dardennes. Il ne pouvait donc pas nuire au bon fonctionnement des moulins à farine, car les moulins à huile ne travaillaient qu'une partie de l'année. L'autorisation était accordée sous certaines conditions quant à l'utilisation des eaux bourbeuses après installation des "coulisses-écluses". Toutes ces bâtisses chargées du travail des hommes, chacun d'eux portait plusieurs

fois par jour des sacs de farine pesant 80 kilos, sont encore debout, défiant le temps, certaines ont été au milieu du 19^o siècle transformées en habitations à loyers modérés. Elles avaient appartenu aux seigneurs du Revest, à ceux de Dardennes, à la Communauté de Toulon (1640). C'est le loi du 20 mars 1813 qui avait obligé la commune de Toulon à céder à la caisse d'amortissement la propriété patrimoniale des moulins. De ventes en ventes ces bâtisses élégantes et rustiques dont certaines remontent sans discussion au 14^o siècle, prouveraient s'il en était besoin le génie industriel de nos ancêtres.

P. TROFIMOFF

**SOCIETE DES AMIS DU VIEUX
REVEST ET DU VAL D'ARDENE**

siège social : Mairie du REVEST LES EAUX

Nom et prénom :

Adresse :

situation familiale :

cotisation : annuelle 30 francs
soutien 100 francs ou plus

souhaits : Pour acquit, le président

Nom et prénom :

Adresse :

situation familiale :

cotisation : annuelle 30 francs
soutien 100 francs

souhaits :